

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 52  
Membres absents : 26  
Procurations : 10

Séance du 25 juin 2025  
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du  
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025  
Date de transmission : 01/07/2025  
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 13<sup>ème</sup> QUESTION

### Participation financière exceptionnelle à la campagne de vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

(DELIBERATION n° 2025-098)

L'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) sévit dans le Grand Est et particulièrement dans le Haut-Rhin. Cette maladie touche les ovins, mais aussi les bovins et engendre d'importantes pertes dans les élevages (avortements, malformations, baisse de la production laitière, etc.). La vaccination est le seul moyen de lutter contre la maladie.

Etant donné l'absence de prise en charge par l'Etat, et l'importance de mener une action collective, et consécutivement à la rencontre initiée par l'Association des Maires du Haut-Rhin sur la faisabilité de la mise en place d'une démarche d'aide des collectivités à la vaccination de la FCO, des hypothèses d'intervention ont été formulées sur la base des éléments suivants :

- Pour une bonne couverture vaccinale du territoire, il faudrait réussir à vacciner 60% des bovins et 80% des ovins (hypothèse ambitieuse) ;
- Une aide de 50% du coût de la vaccination permettrait d'avoir un véritable effet levier pour les éleveurs ;
- Tenant compte de l'aide déjà validée par la Région Grand Est (1M d'euros à l'échelle de la Région), et de potentielles aides (non validées à ce jour) de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, il convient de trouver des financements complémentaires.

Plusieurs approches concernant d'éventuelles contributions des collectivités ont été proposées par la Chambre d'Agriculture Alsace et le Groupement de Défense Sanitaire Alsace :

- Soit en tenant compte uniquement du cheptel de chaque territoire (à savoir 2 970 bovins et 342 ovins sur Saint-Louis Agglomération) : cela correspondrait à une participation financière de SLA de 10 021,33 € ;
- Soit en tenant compte uniquement du nombre d'habitants de chaque territoire : cela correspondrait à une participation financière de 12 428,85 € ;
- Soit une modalité mixte tenant compte à la fois de l'effectif animaux de chaque territoire, mais également du nombre d'habitants de chaque collectivité : cela correspondrait à une participation financière de 11 647,18 €.

Par ailleurs, il est entendu que la contribution mentionnée ci-dessus correspond à un montant maximal prévisionnel. Le montant définitif sera calculé en fonction de la vaccination effective des cheptels sur chaque territoire.

Il convient enfin de souligner que des arbitrages financiers ont été opérés dans le budget dévolu au développement rural afin d'absorber cette dépense sans créer une nouvelle charge pour la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver une participation financière à la campagne de vaccination contre la FCO de 11 700 € maximum (crédits disponibles à la fonction 5150) à verser au Groupement de Défense Sanitaire Alsace (GDSA), qui se chargera de collecter les fonds et de les reverser à chaque éleveur selon les modalités prédéfinies ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 27 juin 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

